

Fait à Cysoing, le 20/07/2026

ARRETE DU MAIRE

Interdiction de circuler

Le Maire de Cysoing,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L 113-2, L 141-2, L 141-14

Vu la demande en date du 20/07/2026 par laquelle la société VAN EECKE représentée par M BOUREZ Alexis sollicite l'autorisation de bloquer la circulation rue Félix Dehaut appartenant pour partie à la commune de Cysoing et pour partie à la commune de Bouvines, du 10/08 au 30/08 /2026 afin de procéder à la reprise des joints et de l'enrobé du pont TGV.

ARRETE 314/26

ARTICLE 1^{er} : La société VAN EECKE est autorisée à interdire la circulation sur section de la rue Félix Dehaut appartenant à Cysoing, la commune de Bouvines fera un arrêté pour sa partie de la voirie, afin de procéder à des travaux de reprise des joints et enrobé du pont TGV

A charge pour elle de se conformer aux dispositions et conditions suivantes :

- Une interdiction de circuler et de stationner sera installée par la société VAN EECKE, à chaque entrée de la rue Félix Dehaut, côté Cysoing et côté Bouvines afin de prévenir de l'interdiction de circuler.
- Une déviation par Louvil pour les usagers venant de Cysoing, sera fournie et installée par la société VAN EECKE
- Toutes les signalisations réglementaires seront à la charge de la société VAN EECKE
- La circulation piétonne sera préservée en sécurité
- Toutes les mesures de sécurité doivent être prises afin d'éviter un éventuel incident,
- Signalisation et sécurisation du chantier à charge du demandeur
- À la fin des travaux, le domaine public devra être nettoyé.
-

ARTICLE 2 : La société VAN EECKE devra afficher le présent arrêté afin qu'il soit visible de tous.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est donnée pour la période du 10/08 au 30/08/26,

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire et Monsieur le commandant la Brigade de Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant le centre de secours de Cysoing, et le demandeur.

Po Antoine SILVESTRI

Adjoint Délégué



Pour le Maire, l'Adjoint délégué

M. Castel





 : partie Guyong
 : partie Bouvines